

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES COURS DU SIAL SORBONNE UNIVERSITE – FACULTE DES LETTRES

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les inscriptions individuelles payantes pour des formations et prestations relevant du SIAL à l'exception de celles relevant de la Formation Continue de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université (FL)¹. Le fait de souscrire une inscription payante implique, notamment, l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

1. Présentation

Le SIAL (Service d'Innovation pour l'Apprentissage des Langues) est un service de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, établissement supérieur de service public organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 15-21, rue de l'École de Médecine, 75006 PARIS. Il développe, propose, organise et dispense des formations en langues et en Français Langue Étrangère en présentiel, en e-learning ou hybrides (associant à la fois présentiel et à distance). Certaines de ses formations sont diplômantes.

Le SIAL peut proposer des formations et prestations payantes aux personnes désireuses de cours et/ou stages de langues à des apprenantes et apprenants non-inscrits à Sorbonne Université - Faculté des Lettres ainsi que, dans certains cas, ou pour des formations particulières, aux étudiants de la Faculté des Lettres.

2. Objet

Toute condition contraire et, notamment, toute condition générale ou particulière opposée par le client ou la cliente dénommé aussi apprenant ou apprenante ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client ou la cliente reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du SIAL de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Modalités d'inscription et obligations respectives des parties

L'apprenant ou l'apprenante devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie.

Afin de mieux suivre l'action de formation, le candidat ou la candidate doit remplir les conditions de dépôt de candidature et avoir satisfait aux modalités d'accès à la formation. Pour chaque formation diplômante, il est précisé qu'il doit avoir obtenu préalablement l'autorisation pédagogique d'inscription auprès du ou de la responsable de la formation.

A l'issue de l'action, une attestation d'assiduité sera adressée à l'apprenant ou apprenante sur sa demande.

Dans le cas d'une formation diplômante un relevé de notes, diplôme ou attestation de réussite sera remis sur demande de l'apprenant ou apprenante.

4. Modalités de règlement

Les tarifs, libellés en euros, ne sont pas assujettis à la TVA, au cours du jour de la transaction. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du stagiaire, sauf cas particuliers. Pour les DU, ils n'incluent pas la CVEC qui doit être réglée au CROUS. Le règlement du prix de la formation est effectué, selon la formation et selon les indications de notre brochure en ligne :

- par carte bleue, par le système « billetweb »
- par paiement en ligne par Carte Bancaire lors de l'inscription administrative

- exceptionnellement, par virement sur le compte de Sorbonne Université

L'intégralité de la formation doit être réglée en une fois, sauf exception spécifiée dans nos brochures.

5. Résiliation du contrat, désistement ou abandon

La résiliation du contrat et le remboursement de la prestation ne sont possibles qu'en cas de force majeure au sens de l'article 1218 de code civil, dûment constaté et justifié par demande écrite, courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception, et au plus tard un mois après le début de la formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'apprenant ou apprenante pour cas de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue dans la convention ou le contrat. Le bénéfice de ces dispositions est conditionné à l'envoi d'un courriel et d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux services du SIAL demandant résiliation avec mention des motifs, accompagnée de pièces justificatives, le cachet de la poste fait foi.

En aucun cas, le SIAL de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université n'offre la possibilité au client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, sauf accord express du SIAL.

L'apprenant ou apprenante est informé que le remboursement de tout ou partie de la prestation peut demander un délai de plusieurs mois.

6. Défaut de paiement

Les sommes dues doivent être réglées au plus tard 24h avant le début de la prestation ;

Pour les diplômés universitaires, le règlement doit être fait pour que soit validée l'inscription administrative.

A défaut de règlement, l'apprenant ou apprenante pourra être exclu de la formation. Toute formation dispensée qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation de fin de formation, de délivrance d'un diplôme ou d'une nouvelle inscription à Sorbonne Université.

L'agence comptable de Sorbonne Université est chargée du recouvrement des sommes dues.

7. Annulation de la formation ou report du fait de Sorbonne Université

En cas de report pour quelque cause que ce soit la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) réalisée(s) à une date ultérieure sans pénalité ni dédommagement dus à l'apprenant ou apprenante.

En cas d'annulation de la formation, l'apprenant ou apprenante sera remboursé, à l'exception des frais de gestion du dossier.

Le SIAL de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université se réserve le droit, jusqu'à la mise en place de l'action de formation, de retarder ou d'annuler une formation qui ne comptabiliserait pas un nombre suffisant d'inscrits, de modifier les horaires et les modalités d'enseignement (par exemple : en remplaçant un cours en présentiel par une version à distance) ainsi que de substituer l'intervenant par un profil équivalent. L'apprenant ou apprenante est informé que le remboursement de la prestation demandera un délai de plusieurs mois.

8. Absences

Toute heure dispensée est due, quelle que soit la nature de l'absence. Cependant, les modalités peuvent être modifiées (par exemple : en remplaçant un cours en présentiel par une version à distance).

¹ Consulter le site Internet du service pour plus d'informations : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/formation>

9. Données personnelles

Les données personnelles ayant été collectées par le SIAL de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des clients. Les destinataires des données sont les services de l'Université.

Le client est informé que les données à caractère personnel le concernant, qui sont communiquées à Sorbonne Université en application et dans l'exécution des commandes, font l'objet de traitements automatisés conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Dans ce cadre, les données pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Sorbonne Université pour les besoins desdites commandes. Sorbonne Université s'engage à ce que les données à caractère personnel concernées par le contrat de formation ne soient hébergées que sur le territoire de l'Union européenne ou transférées hors Union européenne dans le respect des garanties prévues par les textes en vigueur. Le client dispose du droit de demander l'accès aux données personnelles qui le concernent, leur rectification et leur effacement et du droit de s'opposer au traitement de ces données. Le client peut exercer ces droits en s'adressant par courrier postal au Directeur ou à la Directrice de la Direction du SIAL, dont les coordonnées sont mentionnées sur le contrat.

10. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations, en présentiel ou en e-learning, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Sorbonne Université est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses clients. A cet effet, tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...), utilisés par le SIAL de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Sorbonne Université. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction ou exploitation non expressément autorisée au sein de ou à l'extérieur de Sorbonne Université par le client sans accord exprès de la Direction. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, y compris les formations à distance, sont strictement interdites et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Sorbonne Université demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

11. Cas de différend

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant survenir à propos de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention avant de le porter devant le tribunal administratif de Paris.

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif de Paris. La responsabilité de Sorbonne Université vis-à-vis du client ne saurait excéder le montant payé par le client au titre des présentes conditions. Les présentes conditions générales de vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

12. Divers

Sorbonne Université se réserve le droit de modifier les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire Sorbonne Université et le client.

Le fait que Sorbonne Université ou le client ne se prévale pas à un moment donné des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'il tient des présentes conditions.

Ces conditions générales de vente sont disponibles sur la brochure en ligne.